

ASSEMBLEE COMMUNALE

du 9 décembre 2024 à 20 h 00

à la Grande salle de Fétigny

Présidence : M. Philippe Arrighi, syndic
Secrétaire : Mme Patricia Catillaz, administratrice communale
Scrutateurs : Mme Eliane Glaus et M. Jean-Claude Perey
Présences : 54 citoyennes et citoyens
Excusés : 2 citoyenne et citoyen

M. Philippe Arrighi, syndic, souhaite la bienvenue et ouvre l'assemblée communale.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 97 du 22 novembre 2024, par tout-ménages et par affichage au pilier public.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 octobre 2024
2. Budget 2025
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Nouvelle dépense : réfection des façades du bureau communal
 - 2.3 Crédit d'engagement : robot de tonte
 - 2.4 Crédit d'engagement : remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement
 - 2.5 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Présentation de la planification financière 2025-2029
4. Informations communales
5. Divers

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 octobre 2024. Il n'est pas lu mais a été joint à la convocation, conformément à l'art. 13 RELCo**

Aucune observation n'est formulée. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur, Mme Patricia Catillaz.

2. Budget 2024

2.1 Présentation générale du budget de résultats et d'investissements

P. Catillaz présente le budget de résultats 2025 avec les principales variations entre 2024 et 2025. Elle présente également les investissements 2025.

Le montant total des revenus du compte de résultats s'élève à Fr. 5'644'755.02 pour un total des charges de Fr. 5'642'151.04, soit un bénéfice de Fr. 2'603.98.

2.2 Nouvelle dépense : réfection des façades du bureau communal

J.-F. Husson, conseiller communal, explique que les façades du bureau communal sont en mauvais état. Elles doivent être rénovées. S'agissant d'un bien culturel, certaines normes doivent être respectées et le coût est plus élevé que pour un bâtiment standard. Le devis global est de Fr. 85'000.00. Cette dépense serait financée par le compte de résultats.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La commission financière est favorable à cette nouvelle dépense et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, cette nouvelle dépense est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

2.3 Crédit d'engagement : robot de tonte

O. Renevey, conseiller communal, présente l'acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien des terrains de football. Cet achat amènerait une diminution des coûts d'entretien des espaces verts. La flexibilité au niveau des horaires et de l'utilisation des terrains, la gestion des déchets et la qualité de la pelouse seraient aussi améliorées. Le coût de cet investissement est de Fr. 35'000.00, amorti sur 10 ans et financé par les liquidités courantes.

M. Marco Bruzzo : s'agissant d'une acquisition onéreuse, est-ce qu'un système anti-vol ou une assurance ont été prévus ?

Aucune mesure particulière n'a été prise. La machine est guidée par GPS et un tiers ne pourrait pas l'utiliser sans les codes d'accès.

M. Louis Fontaine : est-ce que les frais d'entretien ont été calculés ?

O. Renevey montre le tableau comparatif établi par le fournisseur : il faut effectivement changer régulièrement les couteaux et procéder à un entretien annuel, mais cette solution demeure moins chère qu'un tracteur de tonte traditionnel.

Rapport de la commission financière par M. Johann Ruppen, membre :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, ce nouveau crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

2.4 Crédit d'engagement : remplacement et remise aux normes de l'éclairage du terrain d'entraînement

J.-F. Husson explique que l'éclairage actuel du terrain d'entraînement date de plus de 30 ans. Certains projecteurs ne fonctionnent plus et ne peuvent pas être réparés. Un contrôle OIBT a aussi révélé de graves défaillances et le remplacement au LED amènerait des économies non négligeables d'énergie. Un crédit de Fr. 40'000.00 est demandé pour le changement des éclairages, les mâts étant conservés. La durée d'utilisation est de 20 ans et cet investissement serait financé par les liquidités courantes.

Rapport de la commission financière par M. Johann Ruppen, membre :

La commission financière est favorable à cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Au vote, ce nouveau crédit d'engagement est accepté à l'unanimité.

2.5 Approbation finale du budget des comptes de résultats et d'investissements

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

M. Lionel Meylan, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la Commission financière qui recommande à l'assemblée d'accepter les budgets 2025.

Au vote, le budget 2025 des comptes de résultats et d'investissements est accepté à l'unanimité.

3. Planification financière 2025-2029

P. Catillaz présente la planification financière 2025-2029 en différenciant les investissements futurs, les montants à porter aux budgets du compte de résultats ainsi que ceux à financer par des taxes. Elle présente ensuite les incidences de cette planification financière sur les budgets des cinq prochaines années, avec l'évolution des charges et des produits planifiés en fonction de taux de progression.

M. Laurent Vorlet : cette planification ne tient pas compte d'une future caserne de pompiers. Pour l'instant aucun projet n'est prévu. De plus, il serait certainement financé par la commune hébergeant la caserne, avec une location au Bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye englobée dans les charges courantes annuelles.

M. Philippe Moser : l'évolution des impôts est calculée avec quel taux d'imposition ?
Le taux d'imposition actuel de Fr. 0.86 a été appliqué aux 5 années.

M. Gabriel von Niederhäusern : est-ce que la planification tient compte de la même évolution de la population que ces dernières années et y aura-t-il de nouveaux terrains à bâtir prévus ?

Oui, la planification se base sur une évolution linéaire identique à ces dernières années. Selon le nouveau Plan directeur général, Fétigny n'est pas dans le secteur des futures zones à bâtir en raison principalement de sa faiblesse en connexion aux transports publics. Tous les terrains encore en zone doivent être bâtis avant d'espérer pouvoir ouvrir une nouvelle zone à bâtir.

Rapport de la commission financière par M. Lionel Meylan, président :

La planification financière a été présentée en détail à la commission financière. Celle-ci recommande de poursuivre une politique des investissements de manière prudente afin de conserver un équilibre financier.

4. Informations communales

V. Diacon, conseiller communal, présente la mise à l'enquête de la modification des aménagements extérieurs des appartements adaptés, en particulier des places de parc qui intégreront notamment de manière plus sécurisée la dépose-minute des enfants. Le dossier sera à l'enquête dès le vendredi 13 décembre 2024.

M. Jean-Bernard Renevey : pourquoi ces places de parc ne sont pas souterraines comme l'exige le Règlement communal d'urbanisme ?

Il s'agit d'une modification de l'emplacement des places de parc autorisées selon un permis de construire délivré sous l'ancien Règlement communal d'urbanisme qui n'exigeait pas encore de places de parc souterraines. De plus, nous devons planifier l'arrivée du bus urbain au printemps et il est urgent d'aménager les extérieurs pour pouvoir créer ensuite l'arrêt de bus. Ce nouveau plan prévoit également la dépose-minute des enfants qui sera intégrée dans la sécurisation du chemin de l'école en cours d'étude.

Mme Eliane Glaus : s'agit-il des places de parc pour les appartements adaptés ? pourquoi y a-t-il toute la zone mise à ban et est-ce valable tous les jours ? on ne peut plus se parquer pour aller marcher le long de la Broye.

Oui, il s'agit des places de parc pour les appartements adaptés.

La mise à ban est en vigueur tous les jours. Le Conseil communal a pris cette décision car de nombreuses voitures étaient parquées le long du terrain de football pour de longues périodes, empêchant certaines fois les enseignants de se parquer ou le parcage des véhicules lors de manifestations. Le Conseil communal est conscient du problème pour les promeneurs.

Mme Monique Marmy : avec cette modification, il n'y aura plus de zone verte pour l'AES ?
Il y aura toujours une zone verte pour l'AES mais un peu plus petite. Les arbres à abattre pour des raisons de sécurité seront remplacés.

5. Divers

M. Gilbert Mollard : avec le développement du village, est-ce que l'ouverture d'une épicerie ou d'une boulangerie est à l'étude ?

Le Conseil communal a étudié plusieurs variantes mais aucune n'a été concluante pour l'instant. L'ouverture d'un commerce devrait plutôt être une initiative privée que communale avec l'argent des contribuables.

M. Louis Fontaine : lors de la construction de l'immeuble Au Village 143, le tenancier de l'ancienne épicerie avait été approché pour exploiter un magasin Denner mais ce dernier avait décliné l'offre. Il relève également la difficulté d'exploiter un petit commerce dans un village.

M. Laurent Vuilleumier : avec les divers chantiers en cours à la route de Brit et le parcage des véhicules de chantier, il est difficile aux utilisateurs de la route de Brit de croiser ; est-ce qu'une zone 30 km/h provisoire serait envisageable durant les travaux ?

Selon une vision locale effectuée par la police, une zone 30 km/h provisoire n'est pas nécessaire. Par contre, dans le cadre de la sécurisation du chemin de l'école, la mise en zone 30 km/h est prévue. Le Conseil communal intervient régulièrement auprès des entrepreneurs concernés pour discipliner les maîtres d'état. Le Conseil communal n'est pas habilité à infliger des amendes, mais chacun est libre d'appeler la police pour le faire.

Mme Eliane Glaus : est-il possible de freiner les constructions dans le village ?

Tant que les constructions respectent les normes, le Conseil communal ne peut pas les empêcher.

M. Gérard Piquerez : les nuisances à la route de Brit sont énormes et il demande que le Conseil communal ne les minimise pas.

Le Conseil communal le reconnaît et en est totalement conscient. Un projet de 30 km/h à la route de Brit avait été présenté à l'assemblée communale en 2017 mais avait été refusé (complément hors assemblée : un premier projet de 30 km/h avait déjà été refusé par l'assemblée communale en 2008).

M. Louis Fontaine : les habitants avaient dû supporter la construction des immeubles de Sus Sémoret. Il faut que les habitants de ce quartier tolèrent également les autres constructions.

M. Jean-Bernard Renevey : est-ce que le Conseil communal a pu étudier sa demande en lien avec le trottoir trop étroit à la hauteur du Village 101 ?

Une rencontre est prévue prochainement avec les propriétaires du bâtiment et le service cantonal des routes, car les aménagements extérieurs empiètent sur le domaine public cantonal. Ce problème existe depuis la construction de l'immeuble.

P. Arrighi informe qu'une séance est prévue le jeudi 12 décembre 2024 avec les sociétés locales pour leur présenter la fusion. De plus, il rappelle l'importance de participer à l'une ou l'autre des séances d'information, soit à Ménières le 7 janvier 2025 ou à Fétigny le 16 janvier 2025, pour s'informer avant le vote sur la fusion qui aura lieu le 9 février 2025. Le jour du scrutin un apéritif sera offert dès 11h30 à la population à la grande salle de Ménières.

La séance est levée à 21 h 30 et une collation est offerte aux personnes présentes.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire :

Le Syndic :

Patricia Catillaz

Philippe Arrighi